

Prolonger un prêt

Si vous appartenez à la **communauté de Paris 8** (étudiant, enseignant ou personnel), ou si vous êtes un lecteur extérieur payant ou exonéré, vous avez droit à **4 prolongations de 2 semaines**.

En revanche si vous êtes un **lecteur extérieur gratuit** vous avez droit à **une seule prolongation de deux semaines**.

1 – Connectez-vous à votre compte lecteur

Votre compte lecteur est un espace personnel qui vous permet de consulter les données enregistrées lors de vos transactions à la Bibliothèque.

Attention à ne pas le confondre avec l'espace personnel Paris 8 ou e-p8 qui dépend de l'Université.

Sur le site web de la bibliothèque, ouvrez le catalogue de Paris 8, cliquez sur **Connection à votre compte lecteur** en haut à droite de la fenêtre, puis identifiez-vous :

Etudiants et personnels de Paris 8 :

Cliquez sur le lien vers le service d'authentification centralisé ou CAS

Même identifiant et mot de passe que ceux de votre compte numérique e-p8

Autres catégories de lecteurs :

Votre identifiant =
votre **prenom.nom** (sans accent).

Votre mot de passe =

le code proposé lors de votre inscription à la bibliothèque (8 chiffres).

2 – Visualisez vos prêts en cours et effectuez les prolongations

2 documents en prêt				
	Titre	Cote	Retour le	Renouveler
Pas d'image disponible	Une image peut en cacher une autre direction scientifique Jean-Hubert Martin	7.04 Ima	25/01/2012	Pas renouvelable
Pas d'image disponible	Les mots du rire Anne-Marie Laurian & Thomas Szende, (eds)	801.91 LAU	01/02/2012	Renouveler (1 sur 1 renouvellements possibles)

La prolongation de vos documents ne peut s'effectuer qu'à partir d'une semaine avant la date de retour.

Cliquer sur « Renouveler »
La date de retour est décalée de 2 semaines.

ON NE PEUT PAS PROLONGER UN PRET SI :

- Le document à prolonger est en retard ou si on est suspendu.
- Le document est un prêt limité à une semaine, un DVD ou un document exclu du prêt.
- Le document a été réservé par un autre lecteur.